



Entre Champagne et Brenne

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

RAPPEL:

Préalablement au budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation financière.

La loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 a rappelé l'obligation prévue dans la loi Notre de présenter un rapport sur les orientations budgétaires, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu de ce rapport:

- Orientations budgétaires envisagées par la collectivité sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes
- Présentation des engagements pluriannuels notamment en investissement
- Informations relatives à la structure et la gestion de la dette

CONTEXTE GÉNÉRAL

ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

Conjoncture mondiale

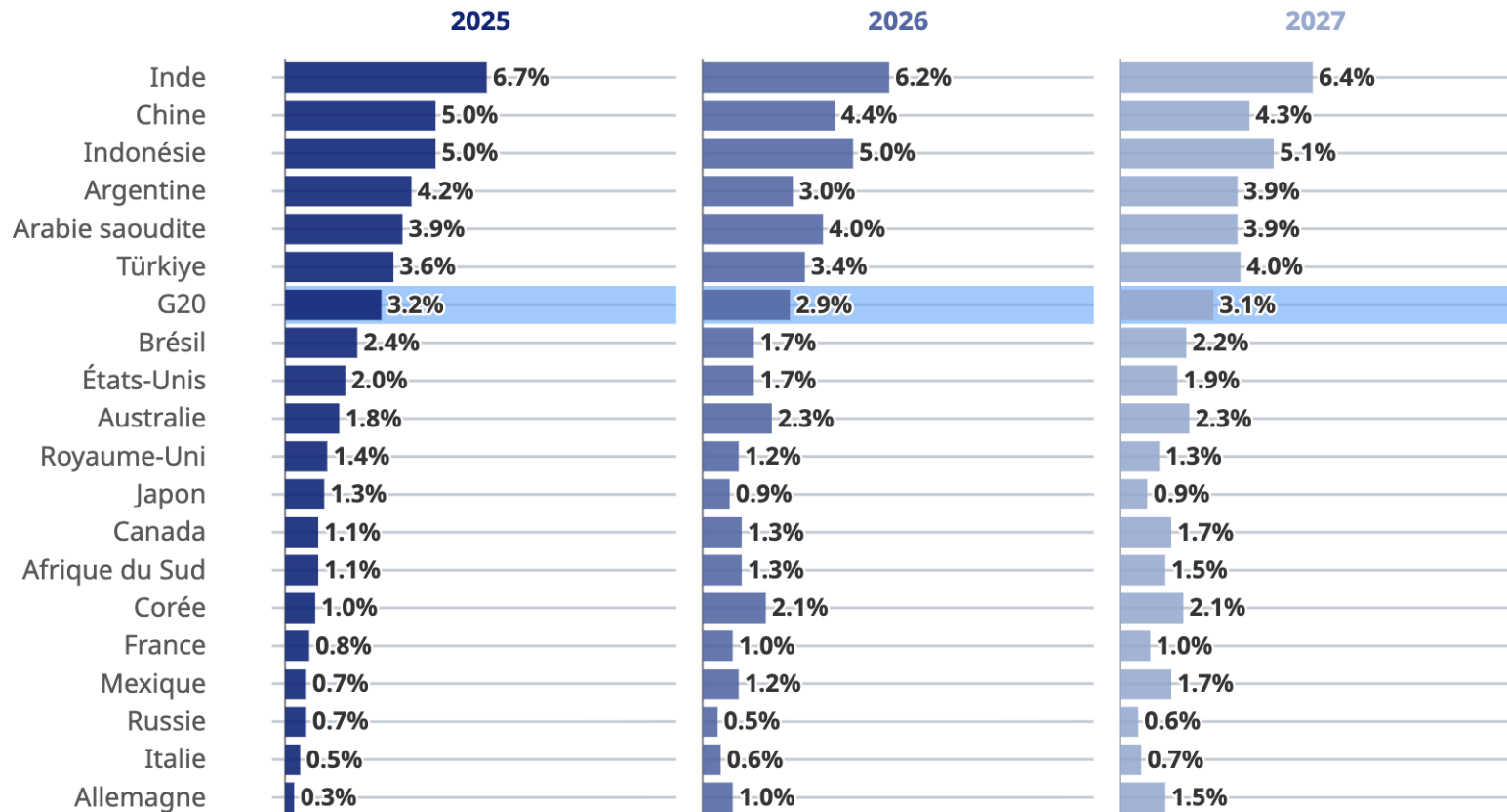
Selon les dernières projections du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (l'OCDE), la croissance mondiale devrait connaître un léger ralentissement au cours des deux prochaines années.

Projections de croissance du PIB réel pour 2025, 2026 et 2027

Glissement annuel, en %

Économies du G20

Pays de l'OCDE



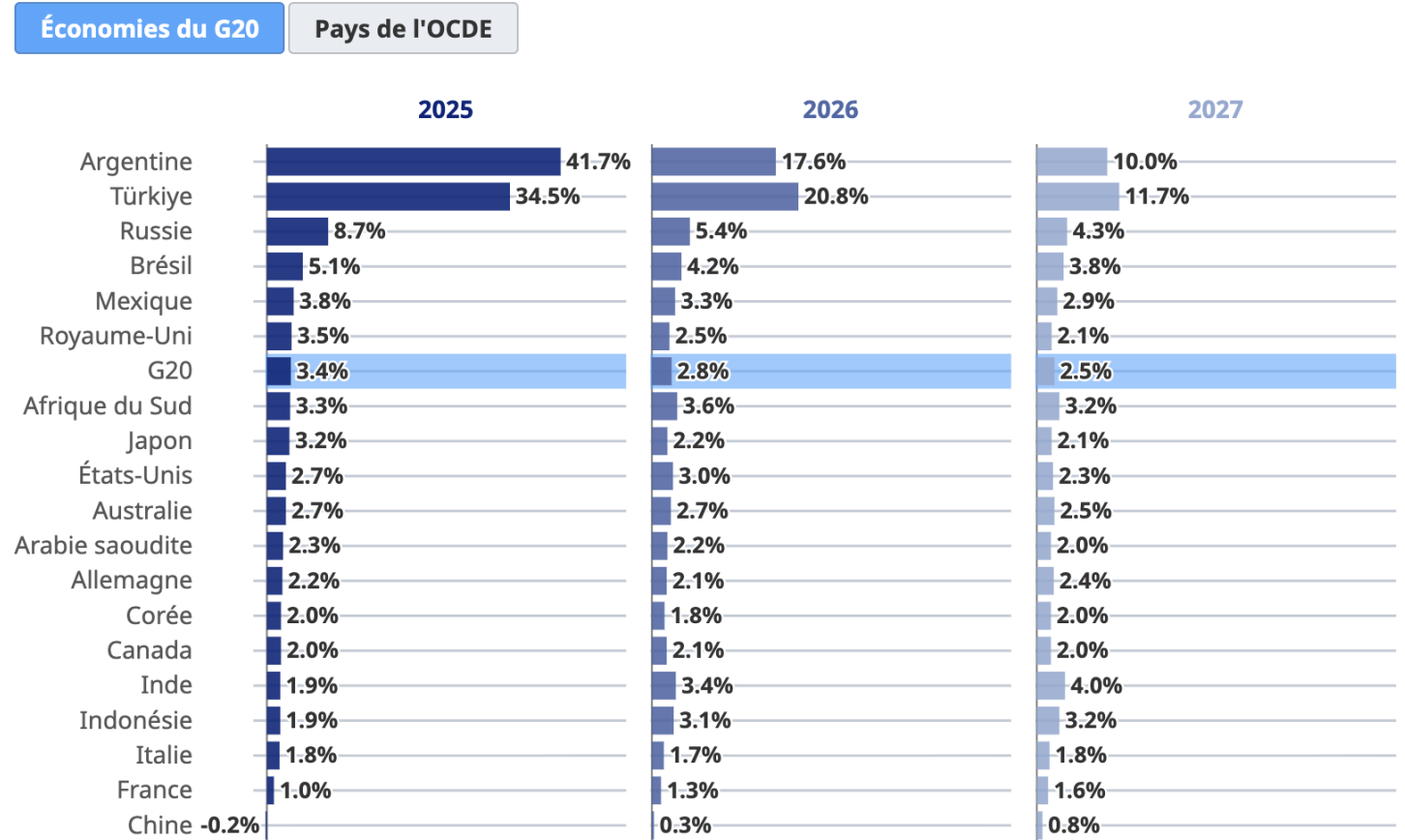
Source : [Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2025](#)

L'inflation, une histoire passée ?

L'inflation mondiale, quant à elle, poursuivrait sa décrue : 4,2 % en 2025 puis 3,6 % en 2026, traduisant la détente progressive des prix de l'énergie et la normalisation des chaînes d'approvisionnement. Néanmoins, les tensions commerciales et les politiques budgétaires expansionnistes de plusieurs grands pays pourraient entretenir une inflation légèrement supérieure aux objectifs à moyen terme.

Projections d'inflation globale pour 2025, 2026 et 2027

Glissement annuel, en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2025

... et les taux ?

Sur le plan monétaire, la Banque centrale européenne (BCE) a mis en pause son cycle de baisse des taux au second semestre 2025, considérant que le taux de dépôt à 2 % constitue un niveau neutre. Le rendement de l'OAT (obligations assimilables du Trésor) à 10 ans, autour de 3,5 %, dépasse désormais la croissance potentielle nominale (estimée à 3 % à moyen terme), compliquant ainsi la trajectoire de la dette publique.

À moyen terme, la France devra donc maintenir un équilibre budgétaire délicat entre le soutien à l'activité et la maîtrise de l'endettement, dans un contexte où les marges de manœuvre financières demeurent limitées.

Taux des obligations d'État à 10 ans

© La Banque Postale



Source : LSEG Datastream.

LE CONTEXTE NATIONAL

CONTEXTE NATIONAL

Le PIB en France

Au quatrième trimestre 2025, le PIB progresserait à un rythme de 0,9 % en moyenne annuelle en 2025, après 1,1 % en 2024. L'activité a notamment été tirée par la production de matériels de transport (aéronautique), avec un mouvement de restockage au premier semestre en anticipation d'exportations très dynamiques au second semestre. La croissance se raffermirait un peu à 1,0 % en 2026 et 2027, et à 1,1 % en 2028, soutenue par le redressement de la consommation des ménages et de l'investissement privé.

POINTS CLÉS DES PROJECTIONS FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2024	2025	2026	2027	2028
PIB réel	1,1	0,9 (0,8)	1,0	1,0	1,1
	0,0	0,2 (0,1)	0,1	- 0,1	-
IPCH	2,3	0,9	1,3	1,3	1,8
	0,0	- 0,1	0,0	- 0,5	-
IPCH hors énergie et alimentation	2,3	1,6	1,6	1,6	1,7
	0,0	- 0,1	0,0	0,0	-
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,4	7,6	7,8	7,6	7,4
	0,0	0,1	0,2	0,2	-

Sources : Insee pour 2024 (comptes nationaux trimestriels du 28 novembre 2025), projections Banque de France sur fond bleuté

CONTEXTE NATIONAL

L'inflation en France

L'inflation hors énergie et alimentation se situe à 1,2 % en glissement annuel au mois de novembre 2025, après 1,5 % en octobre 2025. En 2025, l'inflation totale s'établirait à seulement 0,9 % en moyenne annuelle. Cette faible inflation s'explique notamment par la baisse des tarifs réglementés de vente de l'électricité en début d'année. Hors énergie et alimentation, l'inflation (1,6 %) serait essentiellement soutenue par la contribution des services.

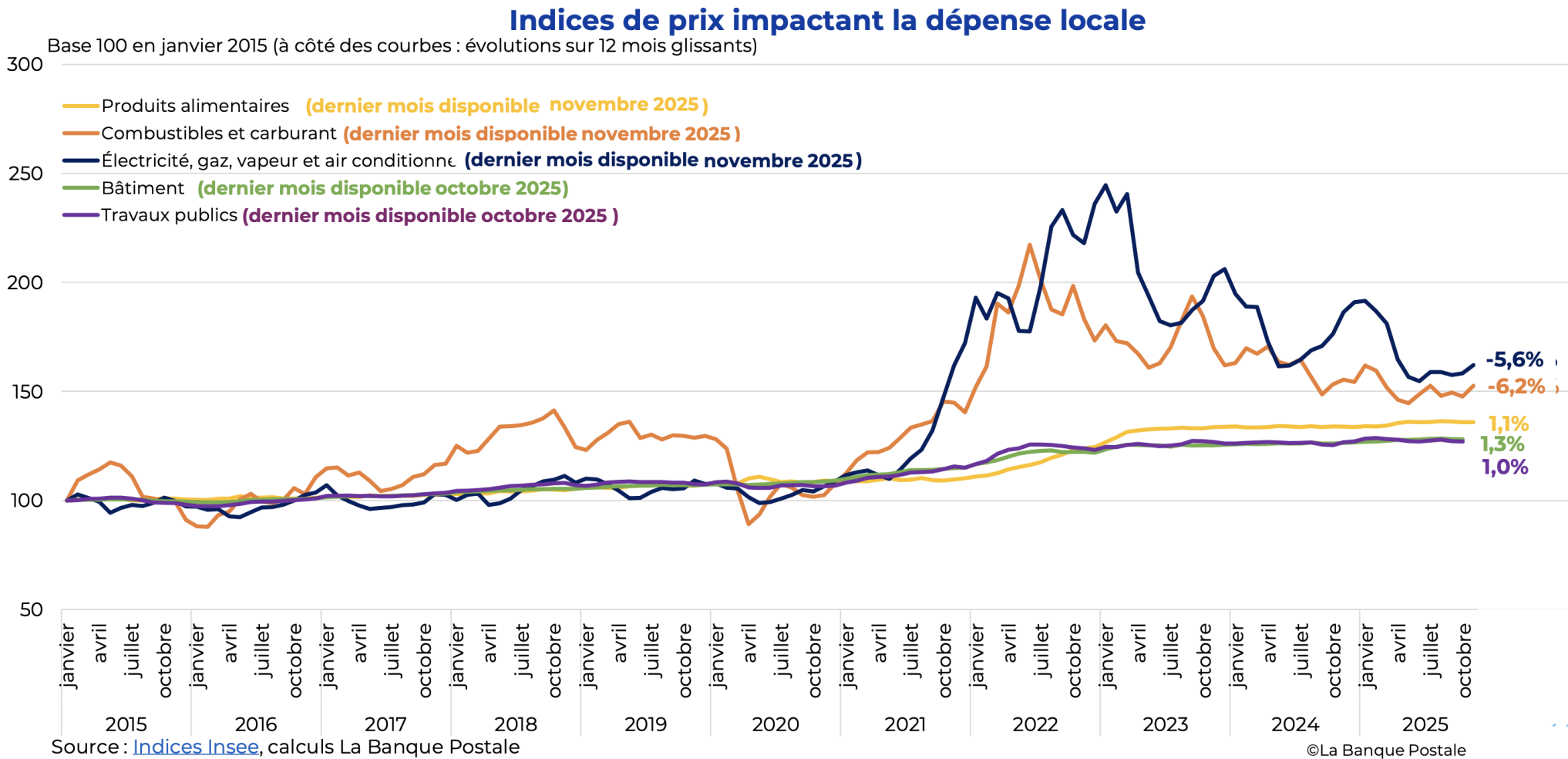
Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2026
Insee (déc. 2025)	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
Banque de France (déc. 2025) - IPCH	+1,3%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,3%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,5%
Gouvernement (PLF 2026)	+1,3%

Prévisions annuelles Zone euro	2026
BCE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,9%

CONTEXTE NATIONAL

Les incidences sur les dépenses des collectivités

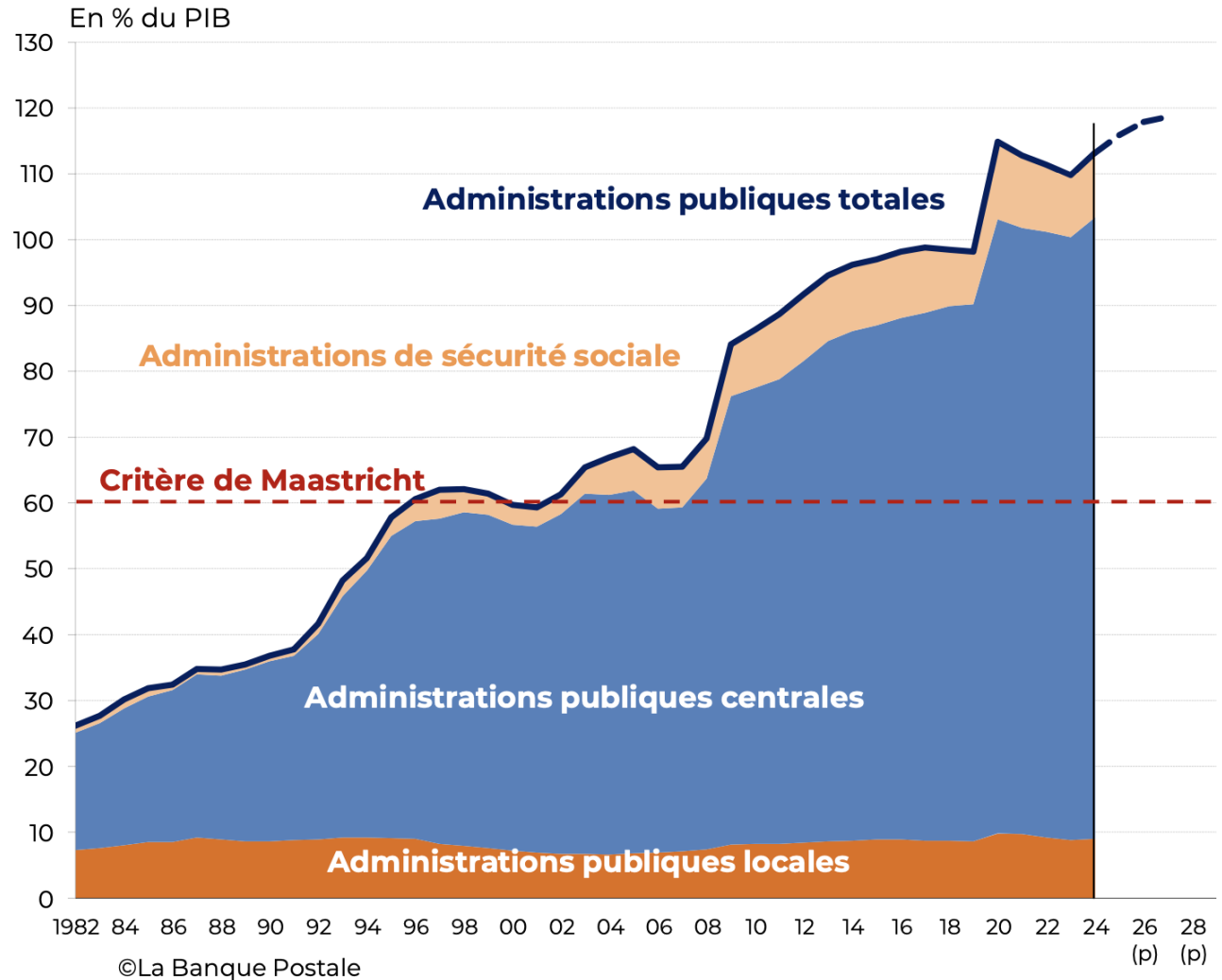


Le rôle des administrations publiques dans l'endettement de l'Etat

À la fin du troisième trimestre 2025, le ratio de dette publique s'établit à 117,4 % du PIB soit 3 482,2 Md€. (+179 Md€ en un an).

Le rôle des collectivités locales dans le déficit public est très limité. En effet, la dette locale représente moins de 10% du PIB.

La dette des administrations publiques



RETROSPECTIVE FINANCIERE DE 2025

*(projection CFU 2025 avec prises en compte
du projet des RAR)*

Les recettes de fonctionnement 2025

L'exercice 2025 présente une recette exceptionnelle de 387 889 € à la suite de la cession à l'OPAC pour la construction d'un lotissement.

En excluant cette vente, les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 88 252,13 € soit + 2,06%.

		2023	Evol	2024	Evol	2025
013	Atténuations de charges	55 413,96 €	-4 %	53 253,69 €	48 %	78 904,78 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	186 129,21 €	-8 %	171 359,37 €	12 %	191 979,07 €
73	Impôts et taxes	754 585,02 €	-1 %	746 598,36 €	-1 %	735 561,72 €
731	Fiscalité locale	2 558 341,80 €	3 %	2 635 327,55 €	1 %	2 673 475,08 €
74	Dotations, subventions et participations	450 048,09 €	-1 %	447 473,29 €	4 %	466 240,27 €
75	Autres produits de gestion courante	134 864,85 €	18 %	159 053,99 €	11 %	176 488,37 €
76	Produits financiers	3,14 €	55 %	4,87 €	-3 %	4,71 €
77	Produits exceptionnels	23 913,25 €	-66 %	8 247,96 €	4602 %	387 889,00 €
78	Reprises sur provisions	1 238,27 €	402 %	6 215,39 €	-100 %	0,00 €
	Recettes réelles de fonctionnement	4 164 537,59 €	2 %	4 227 534,47 €	11 %	4 710 543,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 748,83 €	-21 %	38 720,04 €	-18 %	31 852,64 €
	Opérations d'ordre	48 748,83 €	-21 %	38 720,04 €	-18 %	31 852,64 €
	Total recettes de fonctionnement	4 213 286,42 €	1 %	4 266 254,51 €	11 %	4 742 395,64 €

Les dépenses de fonctionnement 2025

L'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2024 et 2025 est de + 3 % passant à 3 842 947,32 € en 2025.

La masse salariale (chapitre 012) reste maîtrisée malgré les hausses imposées par l'État.

La commune a été assujettie au DILICO en 2025 pour 7 505 € et a un dégrèvement sur la taxe sur les friches commerciales de 42 576 €.

		2023	Evol	2024	Evol	2025
011	Charges à caractère général	1 412 296,10 €	-3 %	1 368 283,87 €	4 %	1 418 988,70 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 465 933,58 €	9 %	1 597 029,44 €	4 %	1 667 017,26 €
014	Atténuations de produits	64 026,00 €	-13 %	55 874,00 €	93 %	107 662,00 €
65	Autres charges de gestion courante	213 400,03 €	2 %	217 707,65 €	-8 %	200 491,43 €
66	Charges financières	13 608,16 €	2 %	13 918,26 €	-43 %	8 000,31 €
67	Charges exceptionnelles	2 075,59 €	-100 %	0,00 €	0 %	1 405,00 €
68	Dotations aux provisions	3 800,00 €	0 %	3 800,00 €	-64 %	1 377,14 €
	Dépenses réelles de fonctionnement	3 175 139,46 €	3 %	3 256 613,22 €	5 %	3 404 941,84 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	434 687,54 €	7 %	462 947,89 €	-5 %	438 005,48 €
	Opérations d'ordre	434 687,54 €	7 %	462 947,89 €	-5 %	438 005,48 €
	Total dépenses de fonctionnement	3 609 827,00 €	3 %	3 719 561,11 €	3 %	3 842 947,32 €

Les recettes d'investissement 2025

	2023	2024	2025	Total
Investissements réalisés	1 742 922,83 €	2 554 437,77 €	1 545 186,08 €	5 842 546,68 €
Subventions reçues	435 293,47 €	473 113,32 €	334 379,67 €	1 242 786,46 €
Emprunts	2 785,60 €	0,00 €	0,00 €	2 785,60 €
Autofinancement	1 304 843,76 €	2 081 324,45 €	1 210 806,41 €	4 596 974,62 €

Les dépenses d'investissement (1 545 186,08 € pour l'exercice 2025) ont été financées seulement par de l'autofinancement et les subventions d'investissement.

Cette gestion permet à Saint Maur de bénéficier de marges de manœuvre pour financer ses investissements à venir.

Les dépenses d'investissement 2025

En 2025, la commune de Saint Maur a continué ses investissements. Les montants sont moindres que les années antérieurs mais ils sont compréhensibles au regard des échéances électorales.

La commune a investi la somme de 1 545 186,08 € :

- Dont des travaux de voirie à Villers Les Ormes pour 215 474,12 € (dont marché)
- Dont des travaux de voirie route de BRELAY pour 88 629.48 €
- Dont des travaux d'éclairage public pour 132 680,55 € (AP)
- Dont des travaux dans les commerces :
 - La réfection de la toiture du restaurant la Promenade pour 42 614.72 €
 - La mise aux normes (sanitaires et porte d'entrée) du restaurant la Promenade pour 9 712,80 €
 - Les travaux vitrines/ chauffe-eau/ Caprices d'Amandine pour 9 326,18 €

Le résultat prévisionnel 2025

Résultat Prévisionnel section fonctionnement

Recettes 4 742 395,64 €	—	Depenses 3 842 947,32 €	=	Résultat 899 448,32 €
Résultat 899 448,32 €	+	Report N-1 1 000 152,82 €	=	Résultat section fonctionnement 1 899 601,14 €

Résultat Prévisionnel section investissement

Recettes 1 107 791,05 €	—	Depenses 1 870 629,31 €	=	Résultat -762 838,26 €
Résultat -762 838,26 €	+	Report N-1 418 962,63 €	=	Résultat section investissement -343 875,63 €

Résultat Prévisionnel global

Résultat section fonctionnement 1 899 601,14 €	+	Résultat section investissement -343 875,63 €	=	Résultat global 1 555 725,51 €
--	---	---	---	-----------------------------------

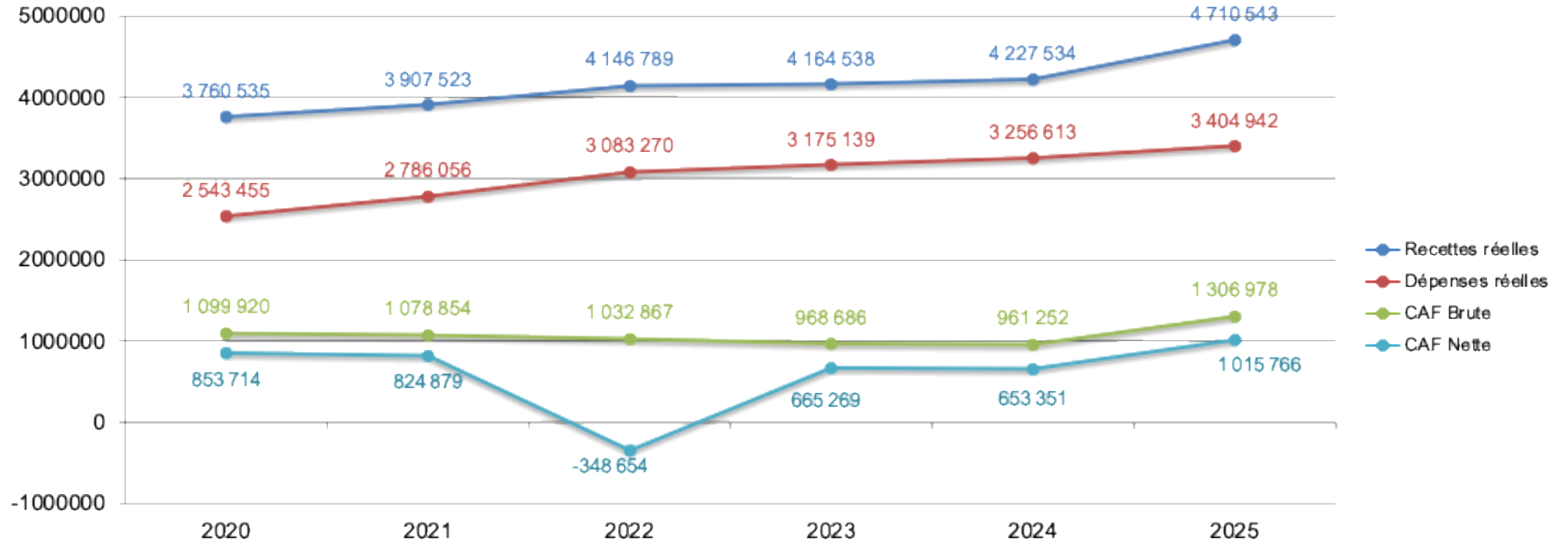
LES INCIDENCES SUR LES RATIOS

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	3 825 764,77 €	3 929 582,95 €	4 154 542,31 €	4 213 286,42 €	4 266 254,51 €	4 742 395,64 €
Dépenses de fonctionnement	2 975 122,71 €	3 134 503,40 €	3 412 408,39 €	3 609 827,00 €	3 719 561,11 €	3 842 947,32 €
Résultat de l'année	850 642,06 €	795 079,55 €	742 133,92 €	603 459,42 €	546 693,40 €	899 448,32 €
Capacité d'autofinancement brute	1 099 920,27 €	1 078 853,99 €	1 032 866,74 €	968 685,86 €	961 251,86 €	1 306 978,30 €
CAF Brute en pourcentage de RRF	29 %	28 %	25 %	23 %	23 %	28 %
Remboursement capital emprunts	246 205,90 €	253 975,05 €	1 381 520,27 €	303 416,52 €	307 900,55 €	291 212,56 €
Capacité d'autofinancement nette	853 714,37 €	824 878,94 €	- 348 653,53 €	665 269,34 €	653 351,31 €	1 015 765,74 €
% remboursement CAF par la dette	22 %	24 %	134 %	31 %	32 %	22 %
Capital restant dû	2 380 557,11 €	2 134 351,21 €	1 880 376,16 €	1 698 855,89 €	1 395 439,37 €	1 087 538,82 €
Désendettement année CAF	2 ans, 6 mois	2 ans, 4 mois	2 ans, 2 mois	2 ans, 1 mois	1 an, 7 mois	1 an

L'exercice 2025 est exceptionnelle du fait de la vente à l'OPAC pour la construction du lotissement.

Cette vente permet de compenser un résultat de l'année 2025 proche de 511 000 €. Elle s'inscrit dans la vision communale car elle a été prévue lors de la construction budgétaire 2025.

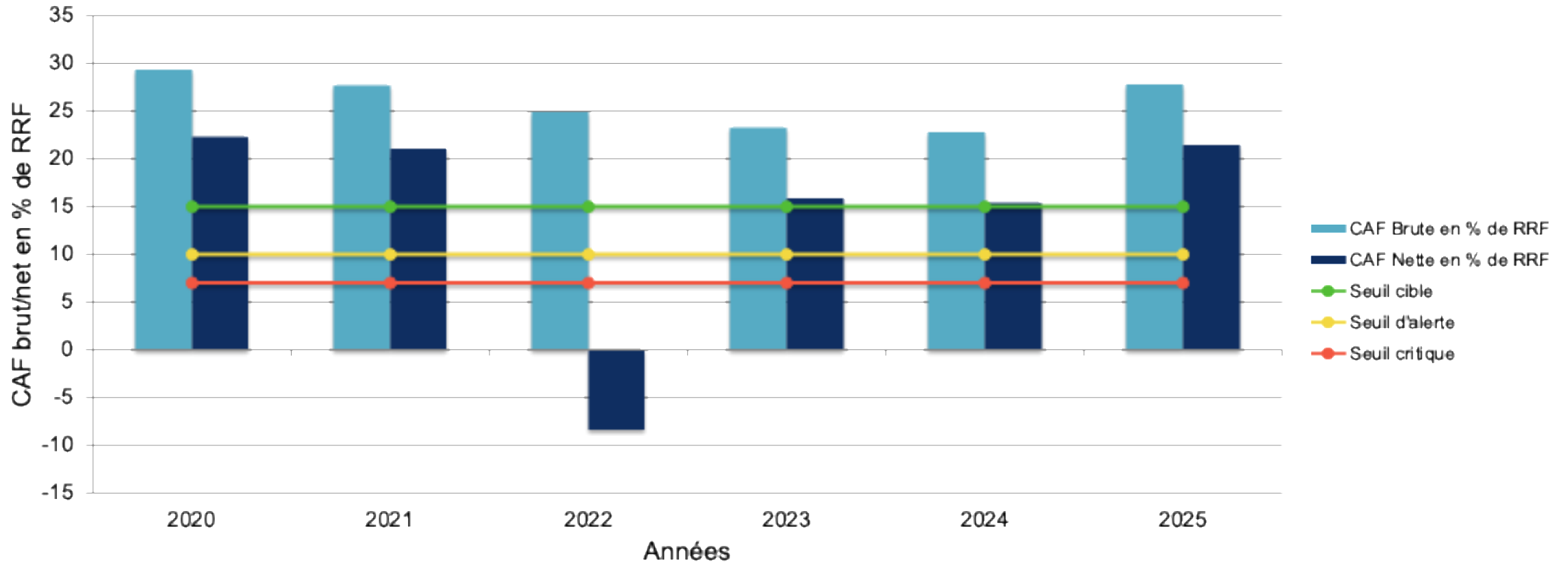
LES INCIDENCES SUR LES RATIOS



Ce graphique a pour objectif de conceptualiser un possible effet ciseaux entre les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement.

Nous pouvons constater que Saint Maur se trouve très éloignée de cette situation.

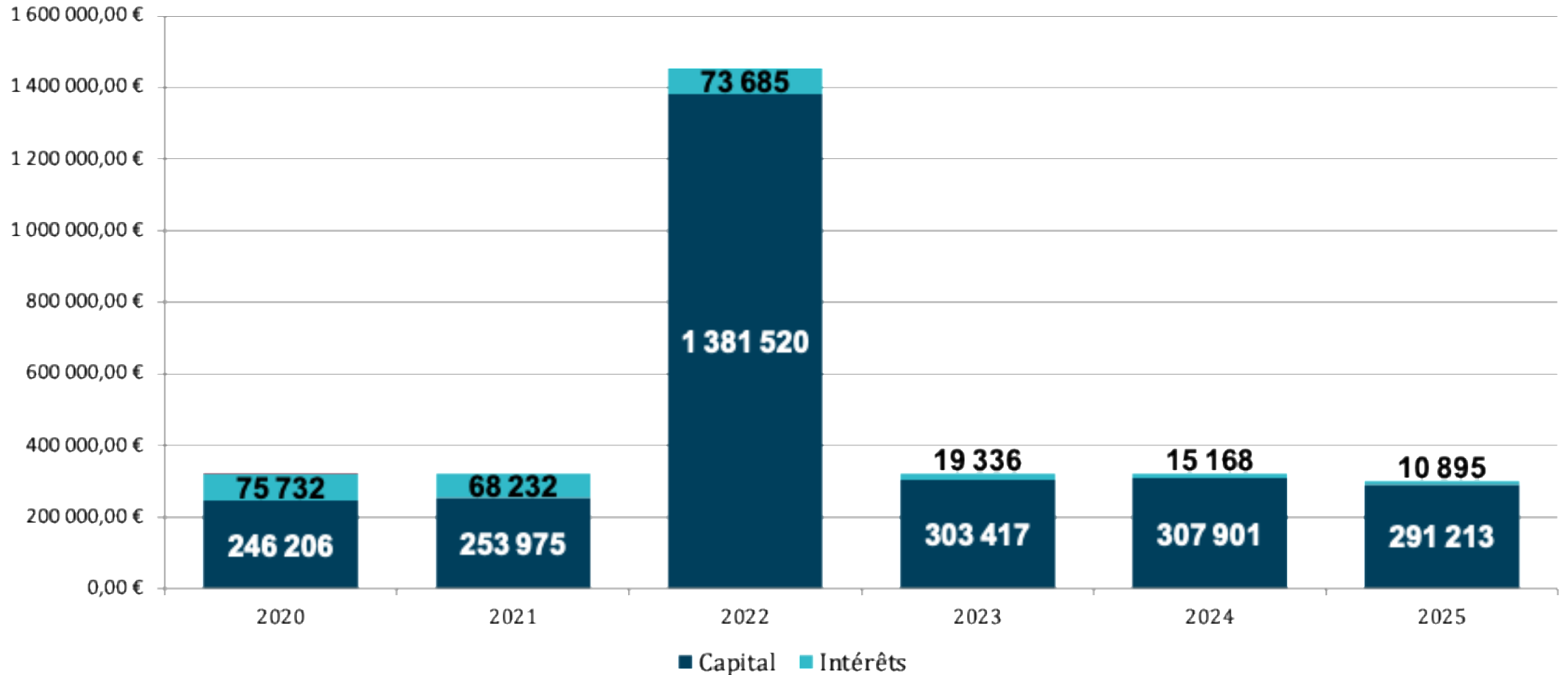
LES INCIDENCES SUR LES RATIOS



Ce graphique montre la structure de la section de fonctionnement de la commune.

Pour la commune de Saint Maur, nous pouvons constater la bonne santé financière de cette section permettant ainsi de financer un plan pluriannuel d'investissement sans recourir à l'emprunt.

LA DETTE AU 31/12/2025



Le capital restant dû au 31/12/2025 est de **1 087 538,82€**. Ce graphique présente les annuités de la dette des dernières années.

FINANCES PUBLIQUES LOI SPECIALE POUR 2026

LOI SPÉCIALE POUR 2026

Le calendrier



14/10/2025

Dépôt du projet de loi de finances (une semaine après le délai légal)

24/10/2025 Début de l'examen à l'Assemblée nationale (AN) en séance publique

22/11/2025 Rejet de la première partie et transfert au Sénat

27/11/2025 Début de l'examen au Sénat en séance publique

04/12/2025 Adoption de la première partie par le Sénat

15/12/2025 Adoption du PLF par le Sénat en première lecture

19/12/2025 Échec de la Commission mixte paritaire (CMP)



26/12/2025

Promulgation de la [loi spéciale](#) (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

29/12/2025 Promulgation du [décret n°2025-1397](#) portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics



30/12/2025

Promulgation de deux circulaires de mise en œuvre du décret :

- [Circulaire interministérielle](#) relative à la mise en œuvre du décret de services votés à compter du 1^{er} janvier 2026 : mise en place d'une régulation budgétaire renforcée
- [Circulaire](#) relative à la gestion budgétaire de l'État et des organismes publics et opérateurs financés par l'État pendant la période des services votés en 2026



13/01/2026

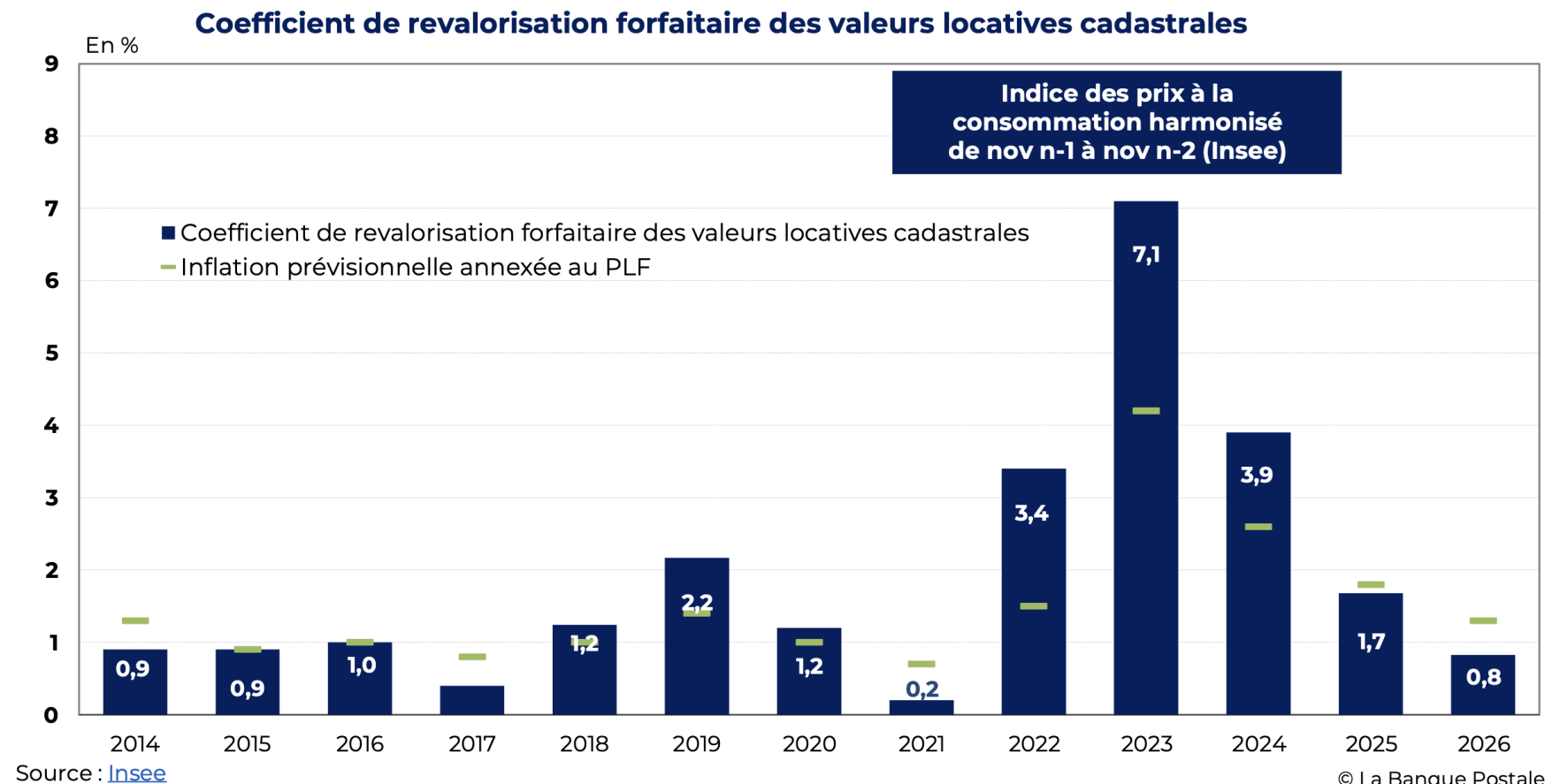
- Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2026 à l'AN - Commission des finances les 8 et 9 janvier - Séance publique du **13 au 23 janvier**
- Deuxième lecture au Sénat **sans doute à partir du 26 janvier**
- Possibilité d'un texte définitif dans la **première quinzaine de février**

LOI SPÉCIALE POUR 2026

Le coefficient d'actualisation des bases fiscales

Le coefficient d'actualisation des bases fiscales pour l'exercice 2026 sera de 0,80 %.

Ce coefficient est calculé principalement à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé.



LOI SPÉCIALE POUR 2026

Les cotisations patronales

Le décret relatif à l'augmentation du taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL a été publié le 31 janvier 2025 au JO.

~~Au 1er janvier 2025, le taux passe de 31,65 % à 34,65%.~~

Au 1er janvier 2026, le taux passe de 34,65 % à 37,65%.

Au 1er janvier 2027, le taux passe de 37,65 % à 40,65%.

Au 1er janvier 2028, le taux passe de 40,65 % à 43,65%.

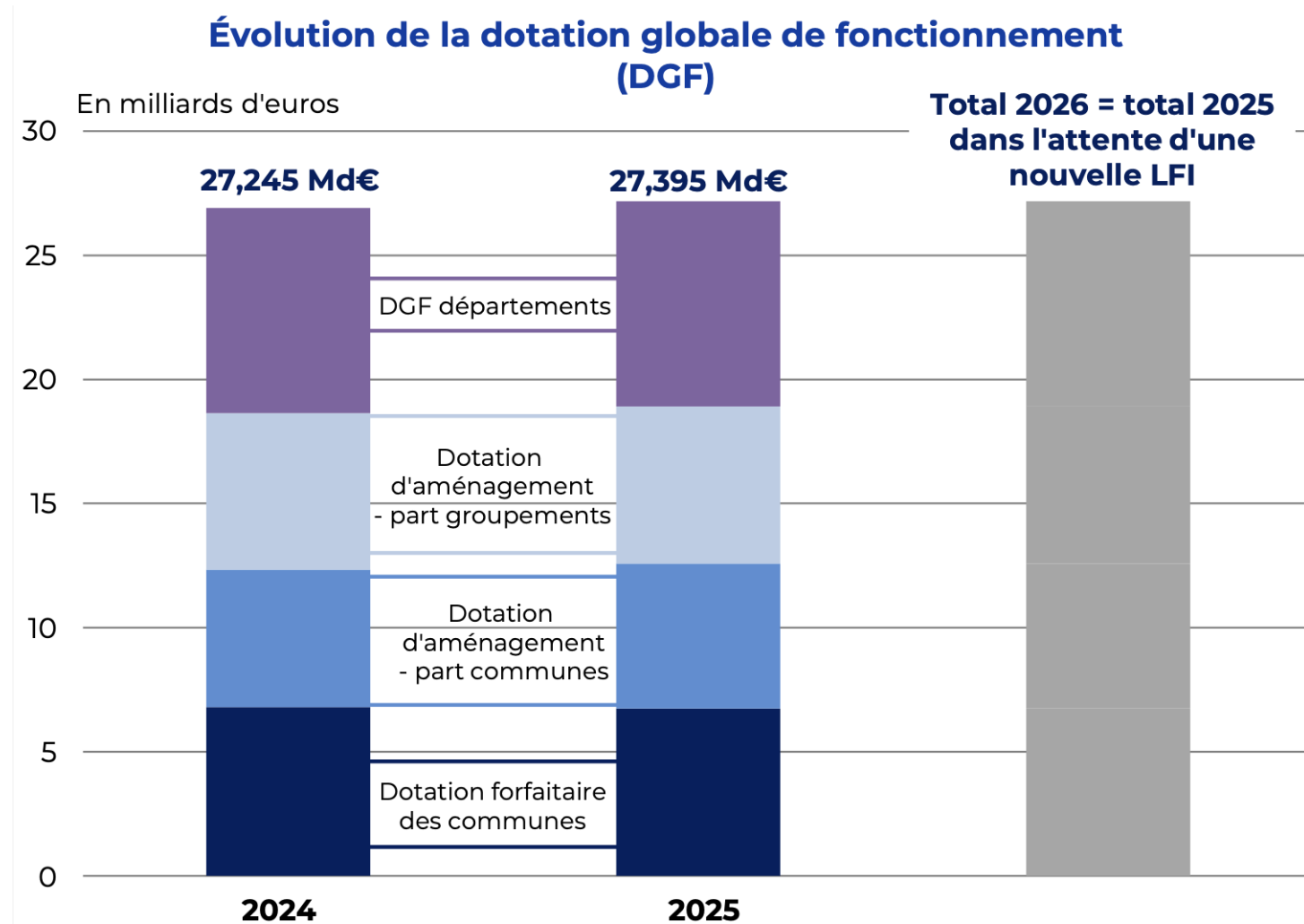
Entre la cotisation 2024 et la cotisation 2028, l'agent coûtera 2 880 € supplémentaire à la collectivité alors qu'il réalisera les mêmes missions.

LOI SPÉCIALE POUR 2026

La DGF :

Le PLF 2026 prévoit à la fois une stabilisation du montant global et une augmentation de la péréquation à hauteur de 290 M€. (DSU + 140 M€ et DSR + 150 M€), comme l'année 2025.

Sous réserve des amendements en cours.



©La Banque Postale

Source : rapports sur les finances locales annexés aux projets de lois de finances

LOI SPÉCIALE POUR 2026

Le DILICO :

DILICO I = 1 Md€

DILICO II = 2 Md€ ?? En attente des discussions. Pour les communes, le prélèvement passerait de 250 M€ à 720 M€.

Possible reversement en trois années (donc, de 2026 à 2028) à hauteur de 90 % aux contributeurs, et de 10 % aux fonds de péréquation respectifs (F.P.I.C., Fonds D.M.T.O. et Fonds de solidarité régional) ou des % différents.

LOI SPÉCIALE POUR 2026

MESURES DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Selon les discussions actuelles, le FIT ne devrait pas voir le jour (Fonds d'investissement pour les territoires). Les projections des crédits sont les suivantes :

En millions d'euros	PLF 2026		Rappel LFI 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
DETR	FIT : 1 416	FIT : 1 509	1 046	924
DSIL			420	382
DPV			150	130
Total			1 616	1 436

LOI SPÉCIALE POUR 2026

MESURES DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Programme	Dotation (en M€)	Autorisations d'engagement - PLF 2026 (et évolution par rapport à la LFI 2025)	Crédits de paiement - PLF 2026 (et évolution par rapport à la LFI 2025)	Services votés ouverts par décret - Crédits de paiement		
119 (Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements)	Total	3 511,1 (-150,3)	3 675,6 (+67,2)	3 608,4		
	<i>Dont :</i>					
	<i>DETR</i>	1 416,0 (-200) au sein d'un « Fonds d'investissement pour les territoires », cf. page 49 .	1 509,0 (+58)			
	<i>DSIL</i>					
	<i>DSIL exceptionnelle</i>					
	<i>DPV</i>					
	<i>DSID</i>				211,9 (-)	166,7 (+8,1)
	<i>DGD</i>				1 638,3 (+47,9)	1 638,3 (+47,9)
	<i>Titres sécurisés</i>				100,0 (-)	100,0 (-)
<i>Aménités rurales</i>	110,0 (-)			110,0 (-)		
380 (Fonds d'accélération de la transition écologique)	Fonds vert	648,0 (-497,0)	1 083,8 (-35,2)	1 124,0		

LOI SPÉCIALE POUR 2026

La taxe d'aménagement – MAJ de la valeur forfaitaire

La taxe d'aménagement est calculée en multipliant la surface taxable par une valeur forfaitaire par m² puis par le taux voté par la collectivité.

La valeur forfaitaire par m² est actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (ICC) au 3ème trimestre de l'année n-1. Au T3 2025 l'ICC est de 2 056, soit une baisse de 4,1 % par rapport à l'ICC au T3 2024.

En conséquence la valeur forfaitaire serait (dans l'attente de la parution du décret officiel) de 892 € sauf Ile de France.

En 2025, la valeur forfaitaire était de 930 €.

LOI SPÉCIALE POUR 2026

L'annexe verte dans le CFU

Aux termes de l'article 191 de la loi de finances pour 2024, à compter de l'exercice budgétaire 2024, les comptes administratifs (CA), ou financiers uniques (CFU), des collectivités locales de plus de 3 500 habitants en M57 ou M4 doivent comporter une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique ».

À partir de 2026, l'axe 6 « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » doit également être obligatoirement pris en compte.

SITUATION PROSPECTIVE DE LA COMMUNE 2026-2030

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		2026	Evol	2027	Evol	2028	Evol	2029	Evol	2030
013	Atténuations de charges	48 000,00 €	-8 %	44 000,00 €	1 %	44 440,00 €	1 %	44 884,40 €	1 %	45 333,24 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	193 898,86 €	1 %	195 837,85 €	1 %	197 796,23 €	1 %	199 774,19 €	1 %	201 771,93 €
73	Impôts et taxes	737 469,00 €	-0 %	736 989,89 €	-0 %	736 515,57 €	-0 %	736 046,00 €	-0 %	735 581,12 €
731	Fiscalité locale	2 684 762,00 €	1 %	2 711 609,62 €	0 %	2 719 744,45 €	0 %	2 727 903,68 €	0 %	2 736 087,39 €
74	Dotations, subventions et participations	466 248,00 €	-2 %	456 080,00 €	-0 %	454 785,41 €	-0 %	453 503,77 €	-0 %	452 234,94 €
75	Autres produits de gestion courante	180 018,14 €	2 %	183 618,50 €	2 %	187 290,87 €	2 %	191 036,69 €	2 %	194 857,42 €
76	Produits financiers	4,71 €	0 %	4,71 €	0 %	4,71 €	0 %	4,71 €	0 %	4,71 €
	Recettes réelles de fonctionnement	4 310 400,71 €	0 %	4 328 140,57 €	0 %	4 340 577,24 €	0 %	4 353 153,43 €	0 %	4 365 870,75 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 852,64 €	0 %	31 852,64 €	0 %	31 852,64 €	0 %	31 852,64 €	0 %	31 852,64 €
	Opérations d'ordre	31 852,64 €	0 %	31 852,64 €	0 %	31 852,64 €	0 %	31 852,64 €	0 %	31 852,64 €
	Total recettes de fonctionnement	4 342 253,35 €	0 %	4 359 993,21 €	0 %	4 372 429,88 €	0 %	4 385 006,07 €	0 %	4 397 723,39 €

Les recettes de fonctionnement sur la période 2026-2030 augmenteraient de 55 K€. Elles prennent en compte avec prudence les évolutions de fiscalité et des dotations.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		2026	Evol	2027	Evol	2028	Evol	2029	Evol	2030
011	Charges à caractère général	1 451 178,59 €	1 %	1 472 690,37 €	1 %	1 487 417,28 €	1 %	1 502 291,45 €	1 %	1 517 314,36 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 637 450,00 €	2 %	1 668 824,50 €	1 %	1 685 512,75 €	1 %	1 702 367,87 €	1 %	1 719 391,55 €
014	Atténuations de produits	88 990,00 €	0 %	88 990,00 €	0 %	88 990,00 €	0 %	88 990,00 €	0 %	88 990,00 €
65	Autres charges de gestion courante	223 498,80 €	1 %	226 551,28 €	1 %	229 649,55 €	1 %	232 794,30 €	1 %	235 986,21 €
66	Charges financières	6 996,07 €	-37 %	4 439,95 €	-59 %	1 831,30 €	-86 %	263,97 €	-100 %	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	0 %	2 000,00 €	0 %	2 000,00 €	0 %	2 000,00 €	0 %	2 000,00 €
68	Dotations aux provisions	3 000,00 €	0 %	3 000,00 €	0 %	3 000,00 €	0 %	3 000,00 €	0 %	3 000,00 €
	Dépenses réelles de fonctionnement	3 413 113,46 €	2 %	3 466 496,11 €	1 %	3 498 400,87 €	1 %	3 531 707,59 €	1 %	3 566 682,13 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	442 385,53 €	1 %	446 809,39 €	1 %	451 277,48 €	1 %	455 790,26 €	1 %	460 348,16 €
	Opérations d'ordre	442 385,53 €	1 %	446 809,39 €	1 %	451 277,48 €	1 %	455 790,26 €	1 %	460 348,16 €
	Total dépenses de fonctionnement	3 855 498,99 €	1 %	3 913 305,50 €	1 %	3 949 678,36 €	1 %	3 987 497,85 €	1 %	4 027 030,29 €

Les dépenses de la section de fonctionnement sont en évolution de + 171 K€ sur la période. Cette simulation prend en compte une augmentation linéaire des charges à caractère général ainsi que les évolutions connues du chapitre 012.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT






	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Investissements réalisés	1 291 689,67 €	1 227 000,00 €	1 217 000,00 €	1 217 000,00 €	1 217 000,00 €	6 169 689,67 €
Subventions octroyées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions demandées	200 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	800 000,00 €
Emprunts	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Autofinancement	991 689,67 €	1 077 000,00 €	1 067 000,00 €	1 067 000,00 €	1 067 000,00 €	5 269 689,67 €

Le PPI 2026 s'approche des 1 300 000€ pour les projets du territoire.

La totalité du PPI sur la période 2026-2030 est de 6,16 M€. Il est intégralement financé par de l'autofinancement et les subventions.

Le montant des subventions est faible ce qui permet de pouvoir réduire l'autofinancement si les montants notifiés sont supérieurs aux prévisions.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES	2026	2027	2028	2029	2030
Reprise de l'excédent N-1			360 919	177 170	207 205
Autofinancement	900 287	878 644	859 316	838 727	816 613
FCTVA	211 837	201 228	199 588	199 588	
Taxe d'aménagement	67 000	67 000	67 000	67 000	67 000
Subventions octroyées (Modifiable dans les fiches projets) 					
Subventions demandées (Modifiable dans les fiches projets) 	200 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Emprunts	100 000				
Vente de patrimoine					
Opération pour compte de tiers	0				
Article 1068  	400 000	550 000	0	100 000	0
					
TOTAL RECETTES	1 879 124	1 846 872	1 636 824	1 532 485	1 240 818

L'intégration des subventions à la prospective a été limitée. Les subventions supérieures permettront de financer davantage de projet. La collectivité n'a pas de recours à l'emprunt pour financer les investissements. Les 100 000 € correspondent à l'emprunt CAF pour l'ALSH à un taux de 0%.

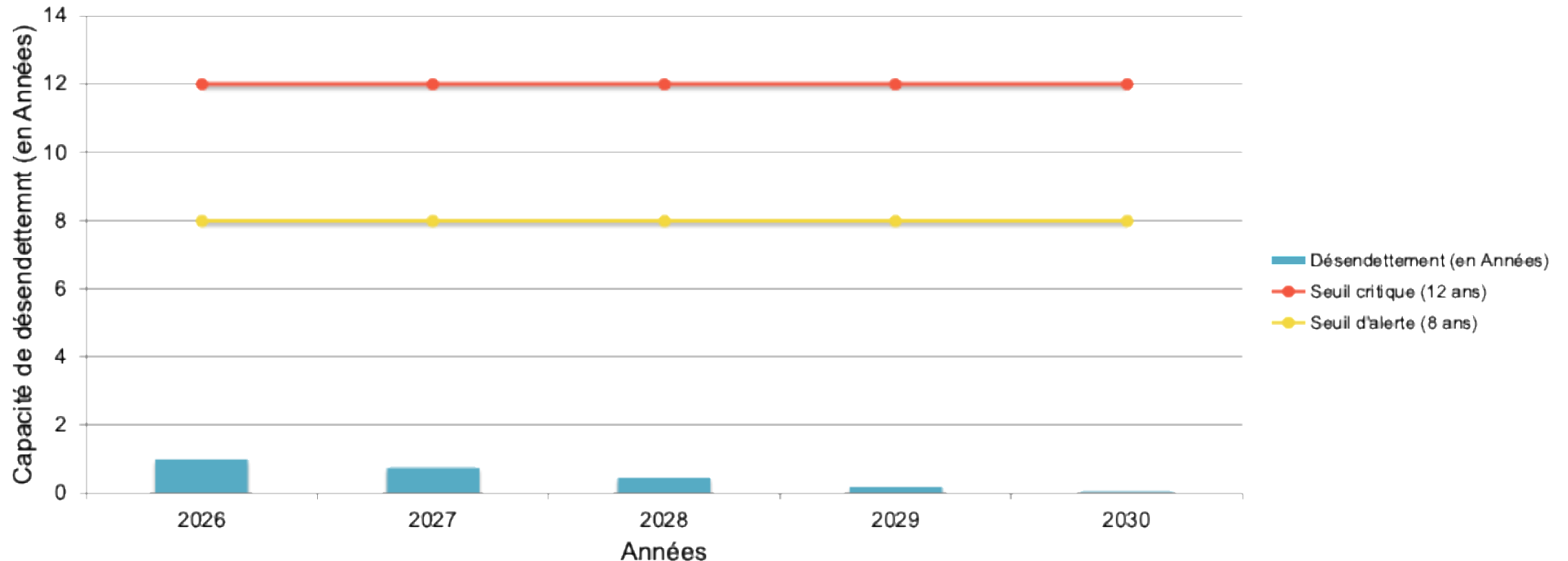
Les ratios financiers

	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes de fonctionnement	4 342 253,35 €	4 359 993,21 €	4 372 429,88 €	4 385 006,07 €	4 397 723,39 €
Dépenses de fonctionnement	3 855 498,99 €	3 899 305,50 €	3 935 538,36 €	3 973 216,45 €	4 012 606,07 €
Résultat de l'année	486 754,35 €	460 687,71 €	436 891,52 €	411 789,62 €	385 117,32 €
Capacité d'autofinancement brute	900 287,25 €	878 644,46 €	859 316,36 €	838 727,24 €	816 612,84 €
CAF Brute en pourcentage de RRF	21 %	20 %	20 %	19 %	19 %
Remboursement capital emprunts	244 978,00 €	257 534,00 €	242 654,00 €	108 280,00 €	20 322,00 €
Capacité d'autofinancement nette	655 309,28 €	621 110,33 €	616 662,69 €	730 446,85 €	796 290,84 €
% remboursement CAF par la dette	27 %	29 %	28 %	13 %	2 %
Capital restant dû	896 326,18 €	651 348,19 €	393 814,06 €	151 160,39 €	42 880,00 €
Désendettement année CAF	1 an	9 mois	5 mois	2 mois	1 mois

La capacité d'autofinancement nette de la commune reste importante du fait du désendettement. En effet, en 2030, la commune sera quasiment désendettée malgré un programme d'investissement disponible de plus de 6 M€ sur la période.

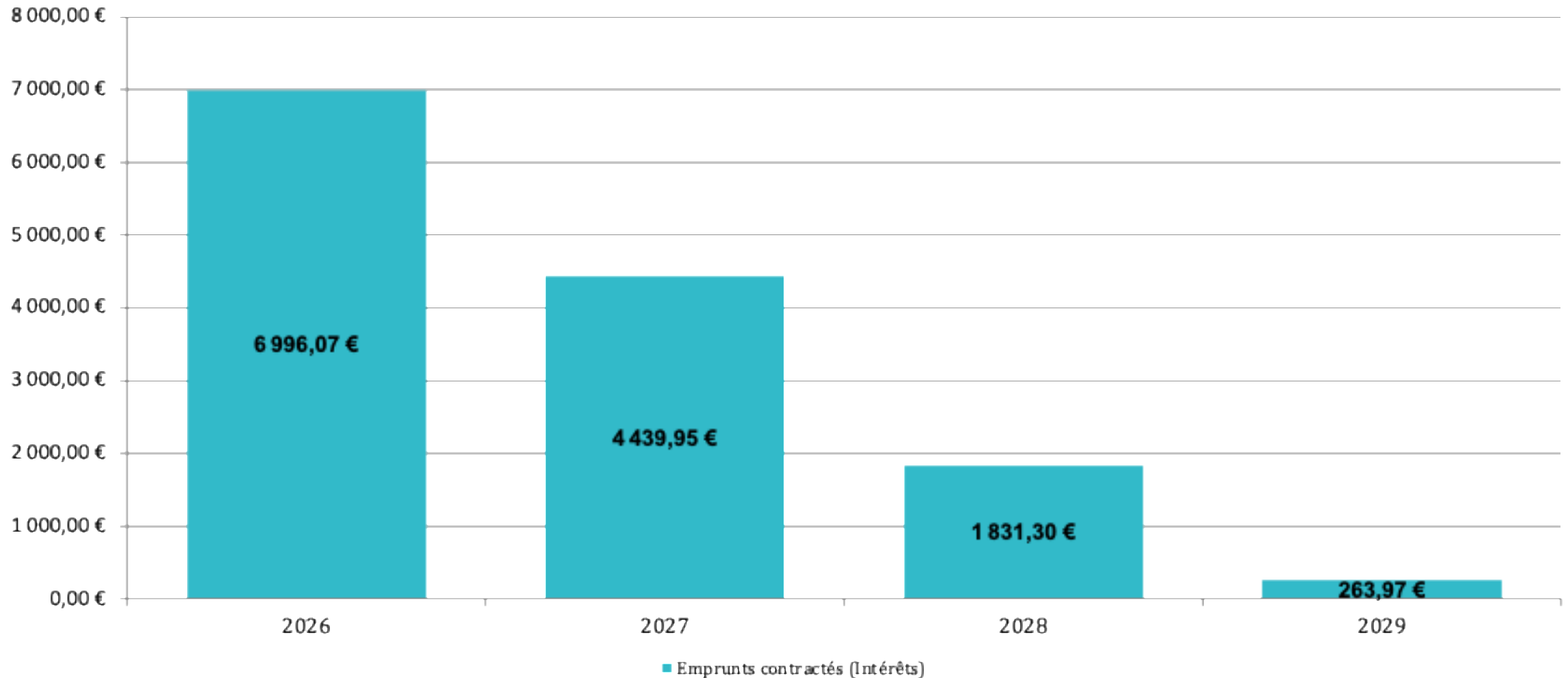
LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne à cet effet.



L'EVOLUTION DE LA DETTE - INTERETS

Pas d'emprunt sur la période 2026-2030. Les derniers intérêts remboursés seront en 2029.



L'EVOLUTION DE LA DETTE - CAPITAL

Pas d'emprunt sur la période 2026-2030. Les dernières échéances de remboursement du capital de la dette seront en 2031.

